

<b>Code d'article</b>	<b>185.97</b>
<b>Description</b>	<b>BAVOIRS "DINO" AVEC SACHET</b>
<b>Catalogue</b>	<b>HOS 23</b>
<b>Date de modification</b>	23/01/2023 17:31:00



### Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	27x34+5 CM
Matériel	HDPE
Couleur	BLANC
Poids net d'une unité (g)	1,00

### Codes

Intrastat	39262000
ITF14	18420499185979
EAN13	8420499185972

### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet	500
	Dimensions paquet (cm)	31,50 x 40,50 x 10,50
	Poids paquet (kg)	1,58
	Volume paquet (m <sup>3</sup> )	0,0133954

Signage Triman et Info-Tri



<b>Carton</b>	Unités / carton	2.000
	Paquets /carton	4
	Dimensions carton (cm)	31,50 x 40,00 x 31,00
	Poids carton (kg)	6,32
	Volume carton (m <sup>3</sup> )	0,0390600

Signage Triman et Info-Tri



<b>Palette</b>	Cartons / couche	30
	Cartons / palette	30
	Conditionnement (U base x couches)	30 x 1
	Poids (kg)	213,60
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable Résist. graisses Cash &amp; Carry HDPE



### Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Règlement de la Commission (UE) n°10/2011, du 14 janvier 2011, relatif aux matériaux et objets

en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.